

ACTIVITÉ, PRÉCARITÉ, CHÔMAGE : TOUJOURS PLUS ?

Margaret Maruani

CNRS, Paris

Entamée au début des années 1960, la féminisation massive du salariat, en France, s'est poursuivie à la manière d'une lame de fond tout au long des années de crise. La pénurie d'emploi n'a pas affecté ce mouvement, mais elle a sérieusement entamé les conditions d'emploi des femmes.

Sur-chômage, sous-emploi et pauvreté laborieuse : tel est, pour toute une partie du salariat féminin, le prix de la crise. L'activité féminine prospère, mais à l'ombre du chômage et de la précarité.

Partant de ce constat, cet article traite dans un premier temps de la croissance de l'activité féminine en France et en Europe. Il aborde ensuite la question du sur-chômage féminin et du cumul des inégalités avant d'analyser, dans un troisième temps, le développement du sous-emploi et de la pauvreté laborieuse.

Entamée sous les Trente Glorieuses, la féminisation massive du salariat, en France, s'est poursuivie à la manière d'une lame de fond tout au long des années de crise. La pénurie d'emploi n'a pas affecté ce mouvement, mais elle a sérieusement entamé les conditions d'emploi des femmes. Sur-chômage, sous-emploi et pauvreté laborieuse : tel est, pour toute une partie du salariat féminin, le prix de la crise. L'activité féminine prospère, mais à l'ombre du chômage et de la précarité.

I. L'inexorable féminisation du salariat

La présence des femmes dans le monde du travail n'est évidemment pas nouvelle¹. Les femmes ont toujours travaillé, en France comme partout ailleurs. Mais dans la période récente, les formes et le volume de cette activité se sont considérablement modifiés. Depuis le début des années 1960, on assiste à une croissance continue et soutenue du nombre de femmes actives.

Au-delà du saut quantitatif, les chiffres nous disent le *rééquilibrage de la part des sexes* sur le marché du travail. Au début des années 1960, 12,6 millions d'hommes et 6,7 millions de femmes étaient actifs. Une différence du simple au double les séparait. En 2002, la différence existe toujours, mais elle s'est considérablement réduite : 14,2 millions d'hommes et 12,1 millions de femmes sont sur le marché du travail. Entre 1962 et 2002, le nombre d'hommes au travail a augmenté d'un million et demi, celui des femmes de plus de cinq millions et demi. Depuis quatre décennies, le renouvellement des forces de travail s'est fait, pour l'essentiel, par la croissance de l'activité féminine.

Ce mouvement se retrouve partout en Europe. Dans les années 1960, les femmes représentaient 30 % de la population active européenne. En 2002, elles en constituent 44 %.

Cette croissance est sous-tendue par deux évolutions majeures : la salarisation de la main-d'œuvre féminine, la continuité des trajectoires professionnelles des femmes.

1. Cf. notamment Françoise Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, La Découverte, coll. « Repères », réédition 2004 ; Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé*, Odile Jacob, 2002 ; Margaret Maruani, *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, coll. « Repères », rééd. 2003.

1. La population active de la France de 1962 à 2002

En millions

	Hommes	Femmes	Ensemble
1962	12,6	6,7	19,3
1968	13,3	7,1	20,4
1975	13,6	8,1	21,7
1982	13,9	9,6	23,5
1990	14,0	11,1	25,1
1999	14,3	12,2	26,5
2002	14,2	12,1	26,3

Sources : INSEE, Recensements de la population de 1962-1999 et Enquête emploi 2002.

2. Part des femmes dans la population active en Europe de 1983 à 2002

En %

	1983	1987	1991	1995	2000	2002
Europe 12	—	39	41	42	—	43
Europe 15	—	—	—	42	43	44
Allemagne *	39	40	41	43	44	44
Autriche	—	—	—	43	44	44
Belgique	37	39	40	41	43	43
Danemark	46	46	47	46	47	47
Espagne	—	33	35	38	40	40
Finlande	—	—	—	48	48	48
France	42	43	44	46	46	46
Grèce	34	36	36	38	40	40
Irlande	31	33	34	38	41	42
Italie	34	36	37	37	39	39
Luxembourg	34	35	36	36	40	41
Pays-Bas	34	38	40	41	43	43
Portugal	—	42	44	45	46	46
Royaume-Uni	40	42	43	44	45	45
Suède	—	—	—	48	48	48

*À partir de 1992 et dans tous les tableaux, il s'agit des données concernant l'Allemagne réunifiée.
Source : Eurostat, Enquêtes sur les forces de travail.

I.1. La salarisation

Le mouvement de salarisation, qui affecte l'ensemble des actifs, a été plus rapide et plus important pour les femmes que pour les hommes. L'accélération, là encore, date du début des années 1960. En France, depuis 1975, les femmes sont, en proportion, plus salariées que les hommes. En 2002, 92 % des femmes actives sont salariées, contre 87 % des hommes. Le phénomène se vérifie à l'échelle européenne : dans l'Europe des Quinze, 81 % des hommes et 89 % des femmes sont salariés.

Majoritaire hier, l'équation « travail = salariat » devient dominante aujourd'hui. Au-delà des statistiques, cette donnée contribue à transformer le statut de l'emploi féminin dans la société. Car le mouvement de salarisation n'a pas le même sens pour les hommes que pour les femmes. Tout d'abord, parce que la catégorie « emplois non salariés » recouvre des réalités sociales fort différentes. Elle regroupe les travailleurs indépendants et chefs d'entreprise (qui, dans leur grande majorité, sont des hommes) et les aides familiales (qui, pour l'essentiel, sont des femmes). En second lieu, la salarisation a, pour les femmes, des implications qui vont bien au-delà de l'univers professionnel : pour les femmes salariées, le statut professionnel ne dépend plus du statut d'épouse. Professionnellement, les femmes salariées ne sont plus « femmes de » (commerçant, artisan, agriculteur). Pour les hommes, il s'agit d'un changement de statut professionnel : passer du statut de travailleur indépendant à celui de travailleur salarié. Pour les femmes, c'est une modification du statut social : le salariat, pour elles, est synonyme d'autonomie professionnelle et familiale.

Dans l'histoire de l'activité féminine, la nouveauté n'est donc pas le travail qui, sous des formes diverses, a toujours existé, mais l'emploi salarié.

3. Taux de salarisation en Europe

En %

	Hommes		Femmes	
	1983	2002	1983	2002
Europe 15	—	81	—	89
Allemagne	88	87	87	92
Autriche	—	85	—	88
Belgique	82	83	81	87
Danemark	82	88	90	95
Espagne *	71	78	67	84
Finlande	—	84	—	91
France	82	87	84	92
Grèce	50	58	45	64
Irlande	70	75	86	93
Italie	70	69	74	79
Luxembourg	88	90	86	95
Pays-Bas	88	87	88	91
Portugal *	70	71	65	75
Royaume-Uni	87	84	94	93
Suède	—	85	—	94

* Espagne et Portugal 1987 au lieu de 1983.

Source : Eurostat, Enquêtes sur les forces de travail.

1.2. Les comportements d'activité

La seconde mutation touche aux comportements d'activités féminins. De ce point de vue, les choses ont fondamentalement changé : désormais, la majorité des femmes, en France, cumulent activité professionnelle et vie familiale. Au début des années 1960, les taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans étaient de 40 % ; aujourd'hui, ils s'établissent autour de 80 %. Il s'agit là d'une transformation radicale du rapport à l'emploi et, au-delà, du rapport des femmes à l'agencement des projets familiaux et professionnels. La majorité des femmes, aujourd'hui, ne s'arrêtent pas de travailler lorsqu'elles ont des enfants. La fin de la discontinuité des trajectoires professionnelles des femmes marque ainsi une véritable rupture par rapport aux normes sociales antérieures.

4. Taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans en France de 1962 à 2002

En %

	Taux d'activité
1962	42
1968	44
1975	54
1982	65
1990	71
1999	82
2002	80

Sources : INSEE, recensements de la population de 1962 à 1990, et Enquête emploi 2002.

Elle témoigne également d'une homogénéisation des comportements d'activité masculins et féminins qui n'a fait que s'accroître dans les dernières années. Entre 25 et 49 ans, les taux d'activité des hommes et des femmes se rapprochent jusqu'à se confondre presque.

Ce n'est pas le cas partout en Europe : du point de vue des comportements d'activité, plusieurs configurations existent. Très schématiquement, on peut distinguer trois groupes de pays :

- en Grèce, en Espagne, en Irlande, en Italie et au Luxembourg, les deux tiers des femmes de 25 à 49 ans sont actives ;
- aux Pays-Bas, en Belgique, en France, au Portugal, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Autriche et en Finlande, les trois quarts sont sur le marché du travail ;
- au Danemark, en Finlande et en Suède, enfin, près de neuf femmes sur dix sont actives entre 25 et 49 ans.

On peut retourner les chiffres comme on veut : depuis le début des années 1960, ce sont les femmes qui ont assuré le renouvellement et l'élargissement de la population active. L'installation d'un chômage durable n'a ni freiné ni stoppé la croissance de l'activité féminine. Mais dans l'activité, il y a le chômage. Et dans le chômage, les femmes sont aux avant-postes.

2. Un sur-chômage avéré et toléré

La France, comme la majorité des pays de l'Union européenne connaît aujourd'hui un chômage envahissant. La pénurie d'emploi et le rationnement du travail se sont durablement installés dans le fonctionnement économique. La cartographie des inégalités sociales est désormais marquée par la prégnance d'un chômage omniprésent. Dans ce cadre, le sur-chômage féminin se situe au premier plan. Il est incrusté dans le paysage social et inscrit dans les statistiques de l'emploi à la manière d'une constante structurelle. Dans l'ensemble de l'Union européenne, le taux de chômage s'établit en 2002 à 6,9 % pour les hommes et 8,7 % pour les femmes.

Général mais inégal, massif et sélectif : telles sont les deux caractéristiques du chômage contemporain, parfaitement repérables à travers toutes les statistiques, imparfaitement visibles dans le débat social et politique. En la matière, il y a l'audible et l'indicible, l'insupportable et le tolérable, le connu et le méconnu. Ce qui choque : le chômage des jeunes, celui des cadres, le noyau dur des chômeurs longue durée. Ce que l'on oublie : le sur-chômage des femmes, celui des immigré(e-s), des ouvrier(e-s).

Mais au-delà du jugement social porté sur la plus ou moins grande gravité de telle ou telle catégorie de chômage, quelle est la réalité des inégalités ? En France, à partir des statistiques du chômage issues des enquêtes sur l'emploi et des recensements de l'INSEE, quatre éléments apparaissent particulièrement discriminants : le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle et la nationalité.

5. Taux de chômage masculins et féminins en Europe en 2002

En %

	Hommes	Femmes
Europe 15	6,9	8,7
Allemagne	8,7	8,4
Autriche	4,1	4,5
Belgique	6,7	8,2
Danemark	4,4	4,7
Espagne	8,0	16,4
Finlande	9,1	9,1
France	7,7	10,0
Grèce	6,6	15,0
Irlande	4,6	4,0
Italie	7,0	12,2
Luxembourg	2,1	3,9
Pays-Bas	2,5	3,0
Portugal	4,2	6,1
Royaume-Uni	5,6	4,5
Suède	5,3	4,6

* Chômage au sens du BIT.

Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2002.

2.1. Le sexe du chômage

En la matière, les statistiques sont limpides : à tout âge, dans toute catégorie, les femmes sont systématiquement plus au chômage que les hommes. Le fait n'est pas nouveau : même au temps des Trente Glorieuses, quand les taux de chômage étaient au plus bas, les femmes étaient déjà plus touchées que les hommes.

6. Taux de chômage par sexe en France
(Recensements de 1962 à 1999)

En %

	Femmes	Hommes
1962	1,5	0,9
1968	2,8	1,8
1975	5,6	2,7
1982	11,7	6,6
1990	14,7	8,3
1999	15,0	11,0

Source : INSEE, Recensements de la population.

Dans la période récente, ce sur-chômage féminin n'a jamais failli, même si l'écart entre hommes et femmes a tendance à se réduire depuis quelques années.

7. Taux de chômage par sexe en France
(Enquêtes emploi de 1990 à 2002)

En %

Mars	Hommes	Femmes	Ensemble
1990	6,8	11,8	9,0
1991	7,0	11,6	9,0
1992	7,9	12,6	10,0
1993	9,4	13,4	11,2
1994	10,7	14,3	12,3
1995	9,7	13,9	11,6
1996	10,3	14,3	12,1
1997	10,7	14,2	12,2
1998	10,1	13,9	11,8
1999	9,6	13,1	11,2
2000	8,2	11,8	9,8
2001	7,0	10,7	8,7
2002	7,9	10,1	8,9

Source : INSEE, « Chômage au sens du BIT », Enquêtes Emploi.

Dans la dernière décennie, on le voit, le taux de chômage des hommes n'a pas souvent atteint le seuil des 10 %, sans jamais le dépasser de plus d'un point. À l'inverse, celui des femmes a toujours été supérieur à 10 % — et souvent même très supérieur à ce chiffre. Ainsi la grande victoire des années 2000 — réussir à faire tomber le chiffre du chômage en-dessous de la barre symbolique des 10 % — ne concerne-t-elle que les hommes. Pour les 1 259 000 femmes au chômage en mars 2002, le taux de chômage est toujours supérieur à 10 %.

2.2. L'âge du chômage

Ainsi en va-t-il également des jeunes, dont les taux de chômage restent très supérieurs à 10 %, notamment chez les jeunes femmes.

C'est chez les moins de 25 ans que l'écart entre hommes et femmes est le plus important. Le fait est connu, mais même s'il s'est considérablement réduit depuis dix ans (l'écart était de près de 8 % en 1990), il demeure curieux : c'est aux âges où « l'effet famille » ne joue pas encore² dans des générations où le niveau de diplôme est supérieur chez les filles, que les taux de chômage féminins sont les plus élevés et que l'écart masculin-féminin est le plus grand (4,6). Ici, il s'agit bel et bien du libre jeu de la sélectivité du marché du travail : rien d'autre ne saurait expliquer ce sur-chômage des jeunes femmes.

2. L'âge moyen à la maternité, en France, est de 29 ans.

8. Taux de chômage par âge et sexe en France en 2002

En %

	Hommes	Femmes	Ensemble
15-24 ans	18,2	22,8	20,2
25-49 ans	7,3	9,6	8,3
50 ans et +	5,7	7,1	6,3
Total	7,9	10,1	8,9

Source : INSEE, « Chômage au sens du BIT », Enquête Emploi 2002.

2.3. Chômage et catégorie sociale

L'analyse en termes de catégorie socio-professionnelle fait apparaître des niveaux de chômage incomparablement divers : entre les 4 % des hommes cadres supérieurs et les 10,2 % des ouvriers, l'écart est de plus du double. Du côté des femmes, la distance est plus grande encore : elle va de 3,5 % pour les femmes cadres à 16 % pour les ouvrières. De fait, ces chiffres nous montrent bien que le chômage de masse pèse essentiellement sur deux catégories, les ouvriers et les employés, et que parmi elles, ce sont les ouvrières qui culminent.

Les inégalités, on le voit ici, ne s'additionnent pas, elles se multiplient. Ce phénomène apparaît encore plus fortement lorsque l'on examine la répartition du chômage selon la nationalité, le sexe et l'âge.

9. Taux de chômage selon le sexe et la CSP en France en 2002

En %

CSP	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculteurs exploitants	0,1	0,3	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,8	4,7	3,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	4,0	3,5	3,8
Professions intermédiaires	4,9	5,9	5,4
Employés	9,8	10,7	10,5
Ouvriers	10,2	16,0	11,4
Total	7,9	10,1	8,9

Source : INSEE, « Chômage au sens du BIT », Enquête Emploi 2002.

2.4. Chômage et nationalité

Ces tableaux nous invitent à réfléchir sur le sens des « moyennes » et des taux désincarnés : que signifie un taux de chômage global de 8,9 % lorsque l'on voit qu'il s'étage entre 4,8 % chez les français de plus de 50 ans et 31,9 % chez les étrangères de moins de 25 ans ? Quel est

le sens de cette barre fatidique des 10 % lorsque l'on sait que les étrangers, hommes ou femmes, de moins de 25 ans, tout comme les étrangères de 25 à 49 ans ont des taux de chômage bien supérieurs à 20 % ? De fait, le seuil des moins de 10 % ne concerne que les hommes de plus de 25 ans et de nationalité française.

Au total, donc, ce qui frappe dans ce tableau des inégalités, c'est bien le cumul. Les employées sont trois fois plus au chômage que les cadres supérieurs, les ouvrières cinq fois plus. Les jeunes étrangers sont cinq fois plus au chômage que les Français d'âge intermédiaire, les femmes étrangères six fois plus.

Lisible dans toutes les statistiques de l'emploi, cette sélectivité est cependant frappée d'une sorte d'invisibilité sociale : le niveau de chômage « tolérable », tout comme le degré d'insécurité de l'emploi « admissible » varie fortement selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes, de cadres ou d'ouvrier(e-s), de jeunes ou de moins jeunes.

Cette invisibilité est d'autant plus impressionnante que les discours sur le chômage sont généralement ciblés, catégorisés : le chômage des jeunes, celui des diplômés, des bas niveaux de qualification, des plus de 40 ans, etc. Ce découpage en tranches d'âge ou en niveaux ne fait que masquer un phénomène extrêmement simple : la sélectivité du chômage réactive les inégalités sociales les plus classiques — le sexe, les classes sociales, la nationalité.

10. Taux de chômage selon le sexe, la nationalité et l'âge en France en 2002

En %

Sexe et nationalité	15-24 ans	25-49 ans	50 ans et +	Total
Hommes				
Français	17,9	6,5	4,8	7,2
Étrangers	26,1	17,9	14,7	17,3
Total	18,2	7,3	5,7	7,9
Femmes				
Français	22,4	9,0	6,6	9,6
Étrangers	31,9	20,5	15,7	20,1
Total	22,8	9,6	7,1	10,1
Ensemble				
Français	19,9	7,6	5,6	8,3
Étrangers	28,8	18,9	15,0	18,4
Total	20,2	8,3	6,3	8,9

Source : INSEE, « Chômage au sens du BIT », Enquête Emploi 2002.

À l'évidence, il y a donc des « seuils de tolérance » au chômage qui reposent sur des critères sociaux implicites. Si le sur-chômage des femmes, des immigrés, des ouvrier(e-s) est à ce point invisible, ce n'est pas par méconnaissance, par omission ou par indifférence. Ce silence nous renvoie à un phénomène plus profond : la tolérance sociale³ aux inégalités devant le chômage.

Le traitement médiatique du chômage féminin est, de ce point de vue, tout à fait éclairant. Omniprésent dans le débat social et politique, le chômage qui est disséqué par la presse s'appuie sur un indicateur *mensuel* : les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) enregistrées par l'ANPE et établies par le ministère du Travail ainsi que l'INSEE. Le chômage féminin, lui, ne connaît qu'un indicateur *annuel* d'un genre bien particulier : tous les ans, rituellement, c'est le 8 mars — journée internationale des femmes — que les journalistes énoncent et commentent le chômage des femmes.

2.5. Le halo du chômage

Cela étant, le chômage féminin doit aussi se lire et se comprendre au-delà des taux et des instruments de mesure établis. De fait, il faut reconsidérer les marges du marché du travail comme des zones d'ombre et de flou, et de moins en moins marginales⁴ et de plus en plus féminisées. Entre chômage « découragé », chômage « révélé » et inactivité contrainte, un nombre grandissant de femmes évolue dans des situations de non-emploi aux statuts divers, plus ou moins visibles et donc difficilement mesurables. Car dans le halo du chômage⁵ la prépondérance féminine est patente : plus on s'éloigne du chômage conventionnel, plus on rencontre de femmes. Une recherche⁶ réalisée sur les données de l'enquête emploi de 2001 le montre : si l'on additionne les chômeurs découragés, indisponibles ou en activité réduite, le nombre de chômeurs passe de 2,2 à 4,2 millions.

3. C'est en ces termes que Teresa Torns analyse le chômage féminin en Espagne. Cf. Teresa Torns, « Chômage », in *Ephésia, La place des femmes, les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, La Découverte, Paris, 1995, pp. 529-533.

4. Cf. notamment Jacques Freyssinet, *Le chômage*, La Découverte, coll. « Repères », 10^e édition 2002.

5. En 1986 déjà, Michel Cézard avait dénombré les composantes de ce *halo du chômage* ainsi défini : « autour du noyau central des chômeurs Bit gravitent (...) des personnes qui ne satisfont pas à toutes les conditions pour être classées « chômeur ». Elles forment le halo du chômage, avec toute une graduation de situations ». Cf. « Le chômage et son halo », *Économie et Statistique* n° 193-194, novembre-décembre 1986, p. 78.

6. Cf. Margaret Maruani, *Les mécomptes du chômage*, Bayard, Paris, 2002.

11. Les chômages selon l'Enquête Emploi INSEE, mars 2001

	Hommes	Femmes	Total
Le chômage officiel (chômage au sens du BIT)	1 004 335	1 280 994	2 285 329
Le chômage de l'ombre	806 191	1 169 368	1 975 559
dont :			
Les chômeurs découragés	326 821	433 679	760 500
Les chômeurs indisponibles	73 041	148 209	221 250
Les chômeurs en activité réduite	406 329	587 480	993 809
Le chômage global	1 810 526	2 450 362	4 260 888

Sources : INSEE, Enquête Emploi de mars 2001 et calculs de l'auteur in *Les mécomptes du chômage*, op.cit.

Et si l'on recalcule les taux de chômage en tenant compte du halo, on aboutit à des résultats saisissants : bien loin du seuil fatidique des 10 %, le taux de chômage global double et l'écart entre hommes et femmes se creuse : de 3,6 sur la base du chômage BIT, il passe à 7,7, lorsque l'on recense toutes les catégories de chômeurs.

Comment comprendre ce phénomène ? Il semble très probable que l'indisponibilité et le découragement touchent les femmes bien plus que les hommes. C'est là le signe de la porosité des frontières entre chômage et inactivité : entre une chômeuse découragée ou momentanément indisponible et une femme au foyer, quelle différence ? Dans la réalité, ce sont bien deux catégories différentes, qui ont des comportements d'activité différents, mais que les statistiques ne distinguent pas.

Dans la population en âge de travailler, l'inactivité est un statut qui demeure socialement admissible pour les femmes, difficilement pensable pour les hommes.

12. Les taux de chômage en 2001

En %	Hommes	Femmes	Total
Le chômage officiel (chômage au sens du BIT)	7,1	10,7	8,8
Taux de chômage global	12,8	20,5	16,3

Source : INSEE, Enquête Emploi de mars 2001 et calculs de l'auteur in *Les mécomptes du chômage*, op. cit.

Sans emploi, de nombreuses femmes échappent ainsi à tout recensement du chômage en se fondant « naturellement » dans la forme spécifiquement féminine et socialement invisible de la privation d'emploi : les « femmes au foyer », figures oubliées de la réflexion sur le chômage. L'analyse du sur-chômage féminin ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le halo du chômage et l'inactivité contrainte : là se

niche une part importante du non-emploi féminin qui ne se nomme pas chômage dans les définitions conventionnelles mais qui appartient bel et bien à la privation involontaire d'emploi.

3. Sous-emploi et précarité : les chemins de la paupérisation

Le chômage n'est évidemment pas la seule manifestation de la crise de l'emploi : la précarité et le sous-emploi font partie du tableau de la dérégulation du marché du travail — et de la recrudescence des inégalités de sexe devant l'emploi. Les a-t-on évalué à leur juste mesure ?

Dans l'inventaire des dégâts collatéraux du chômage, la précarité apparaît spontanément comme une sorte d'évidence. La déstabilisation multiforme des conditions d'emploi (travail intérimaire, contrats à durée déterminée, stages en tous genres), est une des conséquences avérées du chômage, connue et reconnue de longue date.

Le sous-emploi, en revanche, échappe très largement au décompte des méfaits du chômage. Parce qu'il se confond, pour partie, avec le travail à temps partiel que les stéréotypes sociaux qualifient systématiquement de « bon pour les femmes ». Il est tout à fait frappant, en effet, de voir comment le travail à temps partiel est très généralement exclu de toute la réflexion sur les formes d'emploi atypiques. On en traite au chapitre de la diversification et de la réduction du temps de travail ou, plus désolant encore, dans la rubrique « conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », mais rarement sous l'angle de la pénurie d'emploi.

Englué dans les palabres sur le temps de travail, le temps partiel est rayé des débats sur l'emploi et le chômage, alors même qu'il constitue le pilier du sous-emploi. Il est donc urgent de réintégrer le travail à temps partiel, le sous-emploi et la pauvreté laborieuse au cœur de la réflexion sur les dommages du chômage et la montée de la précarité.

3.1. Emplois atypiques et précarité

Qu'entend-on par « emplois atypiques » ? Il s'agit d'un terme générique englobant tous les types d'emploi qui, d'une manière ou d'une autre, dérogent à la norme du travail sur contrat à durée indéterminée et à temps plein. Deux sortes d'emplois atypiques doivent donc être distinguées :

— Celles qui se différencient de la norme du point de vue de la *durée* et de la *stabilité* du contrat de travail. Ce sont les « formes particulières d'emploi », c'est-à-dire les contrats à durée déterminée, l'intérim, les contrats aidés et les stages divers.

— Celles qui se distinguent de la norme du point de vue *du temps de travail* et du *salaire mensuel*. Il s'agit là, pour l'essentiel, du travail à temps partiel, dont une bonne partie peut être identifiée à du sous-emploi, c'est à dire à une situation où l'on travaille moins que ce que l'on souhaiterait.

En France, si l'on recense l'ensemble des emplois atypiques, près de 6 millions⁷ de personnes sont concernées, dont 4 millions à temps partiel. Les emplois atypiques représentent ainsi 25 % de l'emploi total, contre 16 % en 1990⁸. Les 2/3 d'entre eux sont occupés par des femmes. Entre le milieu des années 1980 et l'année 2002, le nombre de salariés employés sous contrat à durée déterminée a triplé (de 319 000 à 897 000), celui des intérimaires a été multiplié par cinq (de 114 000 à 514 000), les contrats aidés et stages ont triplé (de 115 000 à 421 000). Les emplois temporaires, qui touchaient 2,7 % de la population active occupée en 1985, concernent en 2002, 8 % des personnes ayant un emploi.

Ces formes d'emploi masquent, évidemment, des situations très hétérogènes : l'intérim, réputé pour la précarité des conditions d'emploi qu'il offre, embauche aussi parfois des salariés très qualifiés ; certains CDD régulièrement renouvelés peuvent s'avérer plus stables que des CDI qui débouchent sur un licenciement.

C'est pourquoi l'identification des emplois temporaires à la précarité ne peut être totale, même si elle est globalement juste et justifiée. Ce qui réunit ces diverses formes d'emploi, ce n'est pas seulement le fait qu'elles soient, d'une manière ou d'une autre, « hors normes ». C'est aussi leur *instabilité* qui les assimile à la *précarité* et qui les rapproche du *chômage*. Car ce sont souvent les mêmes personnes qui oscillent entre contrats à durée déterminée, intérim, petit boulot et chômage. Ils et elles sont souvent jeunes, peu qualifiés⁹ et naviguent à vue dans l'instabilité ambiante.

7. Il faut bien lire près de 6 millions, car certaines de ces catégories peuvent se recouvrir (les contrats à durée déterminée par exemple, sont parfois à temps partiel).

8. Selon les chiffres avancés par Benoît Ferrandon dans « Population et emploi », *Les Cahiers Français*, n° 304, septembre-octobre 2001.

9. Selon Olivier Chardon, « en mars 2001, 17 % des salariés non qualifiés sont soit en CDD (7 %), soit en intérim (6 %), soit en stage (4 %) » alors qu'ils n'étaient que 4 % en 1982, cf. « les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *INSEE Première*, n° 796, juillet 2001.

3.2. Travail à temps partiel et sous-emploi

Mais ils ne sont pas les seuls à travailler sous le sceau de l'instabilité. Les salarié(e-s) à temps partiel font aussi partie du paysage de la dérégulation du marché du travail. Rarement inscrit dans le tableau de l'instabilité de l'emploi, généralement oublié des débats sur le rationnement du travail, le temps partiel est pourtant au cœur du problème. C'est là, parmi les salarié(e-s) qui travaillent 12, 15, ou 25 heures par semaine¹⁰ que se trouve l'essentiel des personnes en sous-emploi, c'est à dire ceux et celles qui travaillent moins que ce qu'ils souhaiteraient. Les discussions sur la réduction du temps de travail ont complètement balayé la question : à se focaliser sur tous ceux (et, en effet, ils sont nombreux) qui aspirent à travailler moins, on oublie ceux et celles qui veulent travailler plus mais n'y parviennent pas. Ceux et celles qui ont besoin d'un plein salaire, mais ne trouvent qu'un emploi partiel.

Les débats sur le travail à temps partiel ne rendent pas compte de ce problème. En l'identifiant à du « temps choisi », en le présentant comme un art de vivre qui permet la « conciliation » entre vie familiale et vie professionnelle », on gomme le problème du sous-emploi, on efface la question des bas salaires. Et on l'assigne aux femmes.

En France, comme partout en Europe, le travail à temps partiel est l'apanage des femmes. En 2002, plus de 80 % des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes.

Mais à la différence de nombre de nos voisins européens, le travail à temps partiel est dans notre pays un phénomène récent. Son essor date, très précisément, du début des années 1980 : de près de 1,5 million d'actifs travaillant à temps partiel en 1980, on est passé à un peu moins de 4 millions aujourd'hui. Autant dire que le travail à temps partiel ne constitue pas, en France, une composante de la croissance de l'activité féminine. C'est à temps plein que les femmes ont afflué sur le marché du travail depuis le début des années 1960 et ceci constitue une des caractéristiques fortes de ce que l'on pourrait appeler la croissance de l'activité féminine « à la française ». Le travail à temps partiel, dans notre pays, a fait irruption au début des années 1980, à la faveur de la crise de l'emploi et sous l'impulsion de politiques fortement incitatives : aides

10. La définition du travail à temps partiel a beaucoup évolué dans le temps. En France, on a longtemps considéré que le travail à temps partiel commençait à partir d'un temps de travail inférieur d'au moins 1/5e à la durée légale ou conventionnelle du travail. Depuis la loi de janvier 2000 (dite loi « Aubry 2 »), on considère comme salarié à temps partiel ceux dont la durée de travail est inférieure à la durée légale ou conventionnelle : le travail à temps partiel concerne donc désormais tous ceux qui ne travaillent pas à temps plein.

financières aux employeurs pour la création d'emplois à temps partiel, abattements de cotisations sociales, etc ¹¹.

Bien entendu le travail à temps partiel recouvre des réalités sociales extrêmement diversifiées. Pour certaines femmes, il s'agit d'une décision individuelle de réduction du temps de travail. Pour d'autres, de plus en plus nombreuses aujourd'hui, il s'agit d'une toute autre logique : dans des secteurs entiers de l'économie on a vu se multiplier des offres d'emplois à temps partiel.

Depuis vingt ans en effet, le travail à temps partiel s'est développé dans certains secteurs (le commerce, l'hôtellerie, la restauration, les services aux particuliers et aux entreprises) et dans une catégorie professionnelle particulière : plus de la moitié des femmes travaillant à temps partiel sont des employées. Caissières, vendeuses, femmes de ménage... la plupart de ces femmes n'ont pas choisi de travailler à temps partiel. Elles ont préféré avoir un emploi de quelques heures plutôt que d'être au chômage. Beaucoup d'entre elles travaillent pour un salaire bien en dessous du SMIC mensuel et avec des horaires extrêmement éclatés et décalés.

13. L'emploi à temps partiel en Europe en 2002

En %

	Emploi féminin	Emploi masculin	Emploi total
Europe 15	34	7	18
Belgique	38	6	19
Danemark	31	11	21
Allemagne	40	6	21
Grèce	8	2	5
Espagne	17	3	8
France	30	5	16
Irlande	31	7	17
Italie	17	4	9
Luxembourg	26	2	12
Pays-Bas	73	22	44
Autriche	36	5	19
Portugal	16	7	11
Finlande	17	8	12
Suède	33	11	21
Royaume-Uni	44	9	25

Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2002.

11. Cf. Tania Angeloff, *Le travail à temps partiel : un marché de dupes ?*, Ed. Syros-La Découverte, 2000.

Il est donc grand temps de tordre le cou à l'idée de « choix ». Temps choisi, temps subi : en dépit des apparences, telle n'est pas la question pertinente. Que signifie « choisir » quand les pressions sont tellement fortes qu'il n'y a pas d'autres solutions ? Quand les emplois qui sont proposés ne sont jamais à temps plein ? Quand les contraintes de la vie familiale deviennent trop complexes ? Les pressions ne sont pas uniquement d'ordre économique ou domestique. Elles sont également — et fortement — idéologiques : le travail à temps partiel a été construit de toutes pièces comme *la* forme d'emploi idéale pour les femmes et l'idée de choix est implicitement inscrite dans sa définition.

La question n'est donc pas tant de savoir si le travail à temps partiel a été choisi un peu, beaucoup ou pas du tout, mais d'en voir les conséquences. Au fil des ans, le travail à temps partiel est devenu la figure emblématique de la division sexuelle du marché du travail. Il est également devenu le moteur du sous-emploi et de la pauvreté laborieuse.

14. Le sous-emploi en France de 1990 à 2002

En milliers

	Hommes	Femmes	Ensemble
1990	296	708	1 004
1991	306	678	984
1992	305	720	1 025
1993	463	887	1 350
1994	451	1 010	1 461
1995	476	1 047	1 523
1996	495	1 077	1 572
1997	452	1 164	1 616
1998	457	1 164	1 621
1999	484	1 132	1 616
2000	410	1 106	1 516
2001	392	1 062	1 454
2002	355	1 006	1 361

Source : INSEE, Enquêtes emploi.

3.3. Les *working poor*, version française

Car qui dit travail à temps partiel, c'est évident, dit salaires partiels. Le sujet est pourtant longtemps resté tabou en France. Comme si les *working poor* étaient une exclusivité américaine. Il a fallu attendre la fin des années 1990 pour avoir des données précises et pour qu'émerge, enfin, la question des bas salaires et de la pauvreté laborieuse. Les

recherches de Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux¹² le montrent : en France, aujourd'hui, 3,4 millions de personnes travaillent pour un salaire inférieur au SMIC mensuel. Parmi eux, 80 % sont des femmes. Depuis le début des années 1980, les bas salaires (moins de 838 € par mois) sont en pleine expansion. Ils concernaient 11 % des salarié(e-s) en 1983 et 17 % en 2001. Quant aux très bas salaires (moins de 629 euros), leur croissance a été encore plus rapide : de 5 % des salarié(e-s) en 1983, ils sont passés à 9 % en 2001.

Cette forte progression des salaires inférieurs au SMIC que l'on constate depuis près de vingt ans est étroitement liée à la multiplication des emplois à temps partiel : 80 % de ceux qui ont des bas salaires sont à temps partiel. Parallèlement à la croissance du travail à temps partiel, on voit donc se profiler un processus de paupérisation : le développement d'une frange de *salarié(e-s) pauvres*, c'est-à-dire de gens qui ne sont ni chômeurs, ni « exclus », ni « assistés », mais qui travaillent sans parvenir à gagner leur vie. Dans leur grande majorité, ces gens sont des femmes qui travaillent à temps partiel.

Mais elles sont, pour la plupart, effacées de la comptabilité officielle des *working poor* français : en retenant, dans sa définition des travailleurs pauvres, le seuil de 50 % du revenu médian (534 € en 1996), l'INSEE évalue leur nombre à 1,3 million¹³. En choisissant de se baser sur une définition familiale (et non individuelle) des revenus, on trouve 60 % d'hommes parmi eux.

L'actuel décompte des *working poor*, en France, exclut une grande partie des bas salaires engendrés par le sous-emploi. Il sous-évalue la paupérisation d'une partie du salariat — et notamment du salariat féminin. Précisément parce qu'il s'agit de femmes et qui travaillent à temps partiel. Pourtant, il faut se rendre à l'évidence : les salarié(e-s) pauvres, dans notre pays, sont plus nombreux que les chômeurs. Il a fallu attendre bien longtemps pour que ces données soient rendues publiques. Il faudra sans doute attendre plus longtemps encore pour qu'elles apparaissent dans le débat social.

12. Cf. notamment : Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, « Les bas salaires en France : quels changements en France depuis 15 ans ? », *Dares, Premières synthèses*, n° 48.1, 1997 ; Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, « L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 1/1999 ; Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux, « Salariés à bas salaire et travailleurs pauvres : une comparaison entre la France et les États-Unis », *La Revue de l'IREES*, n° 33, 2000/2 ; Pierre Concialdi, « Bas salaires et 'travailleurs pauvres' », *Les Cahiers français*, n° 304, septembre-octobre 2001.

13. Chiffre de 1996 cité par Christine Lagarenne et Nadine Legendre dans « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Économie et statistique* n° 335, 2000. Sur ce sujet, cf. également Jean-Michel Hourriez dans « Avoir un emploi et être pauvre. Bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ? », *INSEE, France, portrait social 2001-2002*, Octobre 2001.

Car il ne s'agit pas, loin s'en faut, d'une méconnaissance des faits et des chiffres. Dans la nébuleuse des *working poor*, la prépondérance féminine est patente. Mais l'oubli du sexe de l'emploi qui caractérise la plupart des analyses économiques laisse pantois¹⁴. Cette étrange absence interroge : la pauvreté laborieuse serait-elle trop féminisée pour être choquante ? Le sous-emploi serait-il moins grave lorsqu'il affecte le deuxième sexe ?

Le sous-emploi et la pauvreté laborieuse concernent massivement les femmes, et c'est probablement là qu'il faut chercher l'origine de cette discrétion suspecte : la tolérance sociale, encore et toujours.

4. Conclusion

La féminisation massive du salariat nous a menés aux portes de la parité — au sens comptable du terme : les femmes constituent désormais en France près de la moitié du monde du travail (46 %).

Mais la question de l'égalité demeure, dans toute son ampleur et dans toutes ses dimensions : l'égalité professionnelle¹⁵, bien sûr, dont il n'a pas été question ici, mais aussi l'égalité devant l'accès à l'emploi, qui est le propos de cet article. La division sexuelle du marché du travail fonctionne toujours à plein régime. Car c'est bien le marché du travail qui est en cause. Dans un pays où le niveau d'instruction des femmes est désormais plus élevé que celui des hommes, à une époque où les comportements d'activité des femmes sont de plus en plus indépendants de leur situation familiale, on ne peut plus se contenter de renvoyer à l'école ou à la famille pour expliquer ce qui se passe dans le monde du travail. Le temps est peut-être venu de reconsidérer les systèmes explicatifs : la division sexuelle du travail dans la famille tout comme la sexualisation des filières d'enseignement contribuent bien évidemment à produire de la discrimination et des disparités dans l'univers professionnel. Mais le marché du travail n'est pas dans un rôle passif. Il ne se contente pas d'enregistrer et de reproduire des inégalités venues d'ailleurs : il est lui-même producteur de différences, d'inégalités, de ségrégations et de discriminations.

14. Un exemple récent de cette prodigieuse capacité d'oubli : lorsqu'en mai 2000, l'INSEE, le CSERC, le Commissariat au Plan et l'université d'Évry organisent un colloque sur les *working poor* en France, aucune femme n'est invitée à intervenir. Pis, la question des inégalités de sexe n'apparaît nulle part alors qu'elle est au cœur du sujet. Cet 'oubli' a déclenché la publication d'une pétition intitulée « L'économie est-elle une science des hommes ? » signée par 300 universitaires et chercheurs.

15. Celle qui a trait aux salaires, aux carrières et à l'ensemble des conditions d'exercice de l'activité professionnelle. Sur ce sujet, cf. Jacqueline Laufer, *l'entreprise et l'égalité des chances, La Documentation française*, 1992.

Ce n'est pas parce qu'elles croulent sous les charges familiales que des femmes très jeunes ou d'autres proches de la retraite¹⁶ se retrouvent à travailler comme vendeuses, caissières ou femmes de ménage, sur des horaires éclatés et décalés, pour un salaire qui varie d'un mois sur l'autre sans atteindre le SMIC. Et en tout cas, ce n'est pas avec ce genre de travail à temps partiel qu'elles « concilient » vie familiale et activité professionnelle. Ce n'est pas à cause de leur nombreuse famille que les femmes de moins de 25 ans ont des taux de chômage notablement plus élevés que ceux de leurs homologues masculins. Ce n'est pas non plus faute de formation : elles sont généralement plus diplômées.

C'est bien le marché du travail qui, jour après jour, construit les frontières entre le travail des hommes et celui des femmes, invente la hiérarchie des compétences et qualifications, définit la sexualisation des formes d'emploi, de sous-emploi et de chômage. C'est là que se fabrique, quotidiennement, l'inégalité entre l'emploi des hommes et celui des femmes.

Références bibliographiques

ALONZO P., 2000 : *Femmes et salariat. L'inégalité dans l'indifférence*, L'Harmattan

ANGELOFF T., 2000 : *Le travail à temps partiel : un marché de dupes ?*, Ed. Syros-La Découverte.

CHARDON O., 2001 : « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *INSEE Première*, n° 796, juillet.

BATTAGLIOLA F., *Histoire du travail des femmes*, La Découverte, coll. « Repères », réédition 2004.

CONCIALDI P. et S. PONTHEUX, 1997 : « Les bas salaires en France : quels changements en France depuis 15 ans ? », *DARES, Premières synthèses*, n° 48.1.

CONCIALDI P. et S. PONTHEUX, 1999 : « L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 1.

16. C'est chez les moins de 25 ans et les plus de 50 ans que la proportion de femmes travaillant à temps partiel est la plus élevée.

- CONCIALDI P. et S. Ponthieux, 2000 : « Salariés à bas salaire et travailleurs pauvres : une comparaison entre la France et les États-Unis », *La Revue de l'IREs*, n° 33, 2.
- CONCIALDI P., 2001 : « Bas salaires et « travailleurs pauvres », *Les Cahiers français*, n° 304, septembre-octobre.
- FERRANDON B., 2001 : dans « Population et emploi », *Les Cahiers français*, n° 304, septembre-octobre.
- FREYSSINET J., 2002 : *Le chômage*, La Découverte, coll. « Repères », 10^e édition.
- HOURRIEZ J.-M., 2001 : dans « Avoir un emploi et être pauvre. Bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ? », INSEE, *France, portrait social 2001-2002*, Octobre.
- LAGARENNE C. et N. LEGENDRE dans « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Économie et statistique* n° 335, 2000. Sur ce sujet.
- LAUFER J., 1992 : *L'entreprise et l'égalité des chances*, La Documentation française.
- MARUANI M., 2002 : *Les mécomptes du chômage*, Bayard, Paris.
- MARUANI M., *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, coll. « Repères », réed. 2003.
- SCHWEITZER S., 2002 : *Les femmes ont toujours travaillé*, Odile Jacob.
- TORNS T., 1995 : « Chômage », in Ephésia, *La place des femmes, les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, La Découverte, Paris, pp. 529-533.

